



Arrondissement de
MANTES-LA-JOLIE
Canton de MEULAN

MAIRIE D'HARDRICOURT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2011

PRÉSENTS : A. CASSAGNE, Maire.

MME LACHAISE Elizabeth, MM. PERES Manuel, OULIE André, Adjoints au Maire
MMES PIAT Frédérique, BASTIDA Patricia, PIRES Cristina, MERCADIER
Micheline, ATTIAS Stéphanie, MM. LANDIER Maurice, BERNARD Lionel, DA
SILVA Philippe, de GUEROULT d'AUBLAY Alain, GROSLEY Pierre, SCHMIT
Éric, DUPONT Jean-Claude, BACLE Denis, AUBERGER Alain, FOURNEYRON
Christian formant la majorité des membres en exercice.

SECRÉTAIRE : Denis RONDET est élu secrétaire.

0 – COMMUNICATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande la possibilité d'ajouter deux points :

Information sur le SMIRTOM

Mise à disposition de Denis RONDET à l'association de préfiguration

Avis favorable des membres du Conseil Municipal à l'unanimité

I - ACCUEIL DES NOUVEAUX MEMBRES ELUS ET MISE EN PLACE DU CONSEIL MUNICIPAL COMPLETE

L'an deux mille onze, le trente et un mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'HARDRICOURT, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations des quinze et vingt deux mai deux mil onze, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire du Conseil Municipal, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mmes et MM. Les Conseillers Municipaux :

André CASSAGNE, Maire.

MME LACHAISE Elizabeth, MM. PERES Manuel, OULIE André, Adjoints au Maire

MMES PIAT Frédérique, BASTIDA Patricia, PIRES Cristina, MERCADIER Micheline, ATTIAS Stéphanie,

MM. LANDIER Maurice, BERNARD Lionel, DA SILVA Philippe, de GUEROULT d'AUBLAY Alain,

GROSLEY Pierre, SCHMIT Éric, DUPONT Jean-Claude, BACLE Denis, AUBERGER Alain,

FOURNEYRON Christian

Après avoir constaté que le Conseil Municipal est au complet (10 membres élus le 09 mars 2008 et 9 membres élus le 22 mai 2011 soit 19 membres), Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et installe les Conseillers Municipaux nouvellement élus dans leurs fonctions.

Toute réunion devant faire l'objet d'un compte rendu, Monsieur le Maire nomme secrétaire de séance : Monsieur RONDET Denis

Ensuite, Monsieur le Maire procède à l'appel de chaque membre du nouveau Conseil municipal et donne lecture des résultats du scrutin du 22 mai 2011 pour les 9 membres élus :

DUPONT Jean-Claude : 287 voix

BACLE Denis : 284 voix

PIAT Frédérique : 284 voix

BASTIDA Patricia : 281 voix

PIRES Cristina : 281 voix

MERCADIER Micheline : 280 voix

AUBERGER Alain : 280 voix

FOURNEYRON Christian : 279 voix

ATTIAS Stéphanie : 278 voix

Monsieur le Maire déclare donc installés dans leurs nouvelles fonctions de Conseillers Municipaux, les personnes ci-dessus nommées, et rappelle que le premier de la liste adverse totalise 198 voix soit 80 voix de moins que le dernier candidat de notre liste ; cependant cela prouve qu'une opposition existe et qu'il faut en tenir compte.

Monsieur André CASSAGNE, Maire, s'adresse aux élus de 2008 et à ses 9 nouveaux collègues et au public présent bien que très peu nombreux :

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans cette salle du Conseil Municipal d'HARDRICOURT, mes remerciements vont également au public présent.

En tant que Maire, j'ai la charge, conformément aux articles 24 et 59 du Code de l'Administration communale de convoquer les membres élus pour les installer dans leurs nouvelles fonctions.

Avant d'aller plus loin dans mes propos, je voudrais vous rappeler aujourd'hui que le Conseil Municipal a terminé en avril 2011 avec un effectif de 10 membres et donc incomplet. Un membre élu en 2008 est décédé, Monsieur Jean-Yves LUCAS et Mme LECOMTE Catherine a donné sa démission en 2010 pour des raisons professionnelles. Ensuite 7 membres dont deux qui n'étaient venus que très rarement ont démissionné en bloc. Je vous avoue avoir été très déçu du choix que j'avais fait en 2008, mais c'est du passé.

Lors des obsèques de Jean-Yves LUCAS, nous lui avons rendu l'hommage qu'il méritait, car il a servi la commune et le Service Public avec une très grande conscience, une grande fidélité et un grand respect. A Jean-Yves LUCAS, j'associerai André VALIN, ancien adjoint décédé l'année dernière.

En leur mémoire, je vais vous demander d'observer une minute de silence.

«MERCI»

Maintenant je me tourne vers l'avenir, vers les nouveaux élus qui vont avoir la charge de « conduire » la commune pendant les trois prochaines années.

Je vous adresse toutes mes félicitations d'avoir fait lors des élections du 15 et 22 mai dernier l'unanimité sur notre liste. Je n'oublie pas nos concurrents malheureux.

Sans concurrence il ne peut y avoir de débat et il ne faut pas oublier qu'une partie de nos administrés les a soutenus. A nous d'en tenir compte.

Il faut cependant être modeste dans notre victoire. En 1983 et 1989, nous n'avions aucune CONCURRENCE, aucune autre liste ne s'était présentée. En 1995, nous avions deux listes

concurrentes qui avaient fait de petits scores, en 2001 et 2008 sensiblement la même liste que cette année était créditée chaque fois d'un score très honorable.

Merci à l'opposition de s'investir, sans concurrence nous aurions pu nous « endormir » et ne plus être ni créatifs, ni dynamiques.

Lors de cette dernière élection partielle, la concurrence, bien que s'étant appuyée sur des faits inexacts : affaires BOKASSA, Finances, Intercommunalité, nous a permis de nous poser des questions et de voir avec un œil neuf certains aspects, mineurs peut-être, mais importants pour certains. Cela ajouté à nos propositions fait que nous avons un travail important à faire pendant les trois années à venir, afin de conserver à HARDRICOURT son caractère et l'embellir afin d'en faire un village où l'on se plaît à vivre. Vous pouvez voir que nous avons commencé à prendre en compte de nombreuses remarques.

Au nom de tous les candidats élus, je voudrais ici remercier toutes les électrices et tous les électeurs qui ont voté pour nous. Nos remerciements vont aussi à ceux qui ne nous ont pas accordé leurs suffrages. C'est la preuve, comme je le disais précédemment, que la confiance n'est pas totale et qu'il faudra la « gagner » en donnant le meilleur de nous-mêmes au service de la commune.

Les membres des anciens Conseils l'ont fait, le résultat le prouve.

Merci aux anciens Conseillers Municipaux, Jean-Yves LUCAS, Catherine LECOMTE, et aux dix conseillers qui sont restés, merci pour votre coopération honnête, sans réserve et sans aucune arrière pensée, ce qui nous a permis de faire de très belles et bonnes choses pour HARDRICOURT.

Je voudrais rappeler ici la mémoire de tous ces Maires, Adjoints et Conseillers Municipaux disparus et qui ont œuvré pour qu' HARDRICOURT soit ce qu'elle est aujourd'hui. Un grand merci à tous ceux là et que leur mémoire soit conservée.

Aux membres du Conseil Municipal précédent, restés en place et fidèle à leur engagement, je n'ai rien à leur apprendre de ce qui les attend, disponibilité pour « être à l'écoute », beaucoup de travail, de sacrifices de vos loisirs ; que vos conjoints, vos enfants, vos familles soient remerciés de leur compréhension et de leur coopération.

Aux nouveaux élus, ils ont été « briefés » avant les élections, les charges et les responsabilités qui les attendent leur ont été présentées, ils les ont identifiées. Ils se sont donc engagés en connaissance de cause, les HARDRICOURTOIS pourront compter sur leur dévouement pour notre village et ses habitants.

Notre but, notre ambition :

Je ne parlerai pas de nos projets qui vous ont été exposés, dans notre profession de foi, mais nos objectifs vont plus loin et sont toujours les mêmes :

Une gestion économe des deniers publics, plein exercice des responsabilités, participation effective et volontaire des citoyens à la vie communale, animation de la cité qui est l'affaire de chacun et conçue selon des principes pluralistes, urbanisme à dimension humaine, le souci des enfants, de la jeunesse, des personnes âgées, doivent retenir pleinement l'attention de l'administrateur moderne.

Et puis il y a l'avenir !

La communauté d'Agglomération, l'O.I.N., la disparition totale dans un proche avenir de l'énergie que nous connaissons, le pétrole et le gaz. Il va falloir être attentifs, préparer Hardricourt et la

région Seine Aval a une révolution industrielle beaucoup plus rapide que celle qu'ont connue nos parents, grands-parents, au siècle dernier. Cette révolution industrielle, va nous faire découvrir de nouveaux produits, et je l'espère le plein emploi, des nouvelles richesses.

Je ne veux pas allonger cette séance et nous auront l'occasion d'en reparler...

Mes chers collègues,

Voilà, n'est il pas vrai, un vaste et lourd programme de travail qui nous est proposé, qui sera notre charte et que les circonstances, la conjoncture, nous permettront, je l'espère, de mener à bien.

Il est hautement souhaitable que nos réunions se déroulent dans une atmosphère de confiance réciproque, sinon d'amitié, que notre comportement soit digne des élus que nous sommes, dans un esprit libéral et fraternel, sous le signe de la bonne humeur et de la courtoisie, comme il sied entre gens de bonne compagnie.

Et toujours présent- à l'esprit le souci de la poursuite du but qui est et qui doit être le nôtre : LE BIEN PUBLIC et « être un service public au service du public ».

Merci de votre attention et je voudrais rappeler la phrase de Jean-Yves LUCAS, doyen en 2008 qui avait terminé son discours en disant « Vous vous êtes engagés en connaissance de cause. Les Hardricourtois pourront compter sur votre dévouement pour notre village et ses habitants. En fin de mandat, je suis sûr que vous serez fiers du travail accompli pour notre village et ses habitants »

Je vous souhaite bonne chance.

Je vous remercie pour votre attention.

Nous n'avons pas à procéder à l'élection du Maire ni des adjoints puisqu'il n'y a pas eu de démission. Par contre, nous allons compléter les représentants aux commissions et aux syndicats pour pouvoir fonctionner. Puis à l'autonome quand vous aurez pris la mesure des tâches il faudra nommer des délégués et peut être un adjoint supplémentaire.

II - ELECTIONS COMPLEMENTAIRES DES REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS MUNICIPALES, ET AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

a) Délégués des syndicats

Vu les élections municipales du 9 mars 2008,

Vu les élections municipales complémentaires des 15 et 22 mai 2011

Vu les articles L. 163-5 et L 163-6 du CGCT

Considérant la modification de l'article 5 des statuts du S.I.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de procéder à l'élection, au scrutin secret, des délégués qui représenteront la commune aux différents syndicats intercommunaux

Désignation du Syndicat	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
E.H.V.S. Syndicat Intercommunal des Établissements pour Handicapés du Val de Seine	Elizabeth LACHAISE Chemin des Murgers 78250 Hardricourt PIAT Frédérique 7, Chemin Laurent 78250 Hardricourt	Eric SCHMIT 65, rue Chantereine 78250 Hardricourt Manuel PÉRÈS 3, Place des Mâches Fers 78250 Hardricourt

<p>S.I.A.E.P. Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Juziers – Mézy-sur-Seine Hardricourt</p>	<p>André OULIÉ Sente des Hautes Glores 78250 Hardricourt Micheline MERCADIER 11, rue du Port 78250 Hardricourt</p>	<p>Maurice LANDIER 28, rue Chantereine 78250 Hardricourt Eric SCHMIT 65, rue Chantereine 78250 Hardricourt</p>
<p>S.I.A.M.H.M. Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Meulan- Hardricourt- Les Mureaux</p>	<p>André CASSAGNE 80, rue du Vexin 78250 Hardricourt André OULIÉ Sente des Hautes Glores 78250 Hardricourt</p>	<p>Micheline MERCADIER 11, rue du Port 78250 Hardricourt Philippe DA SILVA 10, rue du Vexin 78250 Hardricourt</p>
<p>S.I.C.O.R.E.M. Syndicat Intercommunal du Collège de la Montcient</p>	<p>Elizabeth LACHAISE Chemin des Murgers 78250 Hardricourt André OULIÉ Sente des Hautes Glores 78250 Hardricourt</p>	<p>Manuel PÉRÈS 3, Place des Mâches Fers 78250 Hardricourt André CASSAGNE 80, rue du Vexin 78250 Hardricourt</p>
<p>S.I.E.R.G.E.P. Syndicat Intercommunal d'Étude, de Réalisation et de Gestion d'une Piscine</p>	<p>Manuel PÉRÈS 3, Place des Mâches Fers 78250 Hardricourt</p>	<p>André OULIÉ Sente des Hautes Glores 78250 Hardricourt</p>
<p>S.I.G.E.M.A. Syndicat Intercommunal de Gestion de la Montcient et de ses affluents</p>	<p>Lionel BERNARD 70, rue de l'Aulnaye Hermant 78250 Hardricourt Alain AUBERGER 63, boulevard Michelet 78 250 Hardricourt</p>	<p>Alain DE GUEROULT 6, rue des Mâches Fers 78250 Hardricourt Denis BACLE 17, rue de la Chesnaye 78250 Hardricourt</p>
<p>S.I.T. Syndicat Intercommunal de Transport</p>	<p>Elizabeth LACHAISE Chemin des Murgers 78250 Hardricourt</p>	<p>Manuel PÉRÈS 3, Place des Mâches Fers 78250 Hardricourt</p>
<p>S.I.V.A.M.A.S.A. – S.E.Y. Syndicat Intercommunal d'électricité des vallées de la VAucouleurs, de la Mauldre et de la Seine Aval adhérent au Syndicat d'Électricité des Yvelines</p>	<p>André OULIÉ Sente des Hautes Glores 78250 Hardricourt</p>	<p>Alain DE GUEROULT 6, rue des Mâches Fers 78250 Hardricourt</p>
<p>S.M.I.R.T.O.M. Syndicat Mixte de Ramassage et de Tri des Ordures Ménagères</p>	<p>Lionel BERNARD 70, rue de l'Aulnaye Hermant 78250 Hardricourt</p>	<p>Alain DE GUEROULT 6, rue des Mâches Fers 78250 Hardricourt</p>
<p>S.M.S.O. Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des Berges de la Seine et de l'Oise</p>	<p>Eric SCHMIT 65, rue Chantereine 78250 Hardricourt</p>	<p>Pierre GROSLEY 59, Boulevard Michelet 78250 Hardricourt</p>
<p>S.M.J.D. Syndicat de la maison de la justice et du droit</p>	<p>Elizabeth LACHAISE Chemin des Murgers 78250 Hardricourt</p>	<p>Manuel PÉRÈS 3, Place des Mâches Fers 78250 Hardricourt</p>
<p>EPAMSA Établissement Public d'aménagement Seine Aval</p>	<p>André CASSAGNE 80, rue du Vexin 78250 Hardricourt</p>	
<p>EPFY Établissement Public Foncier des Yvelines</p>	<p>André CASSAGNE 80, rue du Vexin 78250 Hardricourt</p>	

b) Délégués des Associations

Vu les élections municipales du 9 mars 2008,
Vu les élections municipales complémentaires des 15 et 22 mai 2011
Vu les articles L. 163-5 et L 163-6 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de procéder à l'élection, des délégués des associations

Désignation de l'association	Délégué(s) titulaire(s)	Délégué(s) suppléant(s)
A.L.D.S. Association Locale de Développement Sanitaire	Elizabeth LACHAISE Chemin des Murgers 78250 Hardricourt	Eric SCHMIT 65, rue Chantereine 78250 Hardricourt
MISSION LOCALE	Elizabeth LACHAISE Chemin des Murgers 78250 Hardricourt	PIAT Frédérique 7, Chemin Laurent 78250 Hardricourt
C.L.L.A.J. Comité Locale pour le Logement Autonome des Jeunes du Val de Seine	Elizabeth LACHAISE Chemin des Murgers 78250 Hardricourt	André OULIÉ Sente des Hautes Glores 78250 Hardricourt
M.N.T.	Manuel PÉRÈS 3, Place des Mâches Fers 78250 Hardricourt	
C.N.A.S.	Manuel PÉRÈS 3, Place des Mâches Fers 78250 Hardricourt	
Association de Préfiguration Vexin Centre Seine Aval	André CASSAGNE 80, rue du Vexin 78250 Hardricourt	Elizabeth LACHAISE Chemin des Murgers 78250 Hardricourt Alain DE GUEROULT 6, rue des Mâches Fers 78250 Hardricourt Jean-Claude DUPONT 17, rue des Bouleaux 78250 Hardricourt André OULIÉ Sente des Hautes Glores 78250 Hardricourt

c) Membres des Commissions

Vu les élections municipales du 9 mars 2008,
Vu les élections municipales complémentaires des 15 et 22 mai 2011
Vu les articles L. 163-5 et L 163-6 du CGCT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de procéder à la désignation, des représentants des commissions.

AIDE SOCIALE	E. LACHAISE –F. PIAT- C. PIRES - M. PERES Rapporteur : E. LACHAISE	INSCRIPTIONS SCOLAIRES	S. ATTIAS - E. LACHAISE Rapporteur : E. LACHAISE
BULLETIN MUNICIPAL	P. DA SILVA – S. ATTIAS – J-C. DUPONT – C. PIRES Rapporteur : P. DA SILVA	LOGEMENT	E. LACHAISE – F. PIAT – P. BASTIDA – P. GROSLEY Rapporteur : E. LACHAISE

CAISSE DES ÉCOLES	A. CASSAGNE – F. PIAT - E. LACHAISE-A. OULIE – L. BERNARD – P. DA SILVA Rapporteur : A. CASSAGNE	LOISIRS SPORTS	A. DE GUEROULT - M. PÉRÈS - L. BERNARD – C. FOURNEYRON – J-C. DUPONT E. LACHAISE Rapporteur : A. DE GUEROULT
CIRCULATION - SIGNALISATION	M. MERCADIER - A. OULIE - M. LANDIER - L. BERNARD Rapporteur : A. OULIE	MARCHES PUBLICS – CAO	Président : A. CASSAGNE Titulaires : M. PÉRÈS – E. LACHAISE - A. OULIE Suppléants : M. MERCADIER – M. LANDIER- A. DE GUEROULT
CONCOURS MAISONS FLEURIES	M. PERES – P. BATISDA - L. BERNARD Rapporteur : M PERES	PLAN LOCAL URBANISME	Président : A. CASSAGNE Titulaires : P. GROSLEY - A. OULIÉ E. SCHMIT –E. LACHAISE - A. DE GUEROULT- M. PERES –A. AUBERGER- M. MERCADIER - P. DA SILVA
ELECTIONS	A. CASSAGNE- M, PERES - E. LACHAISE - P. DELAVault Rapporteur : A. CASSAGNE	PUBLICITE - AFFICHAGE	M. PERES - P. GROSLEY - E. SCHMIT Rapporteur : M. PERES
FETES ET CEREMONIES	E. LACHAISE - L. BERNARD- A. AUBERGER – F. PIAT – D. BACLE – C. FOURNEYRON Rapporteur :E. LACHAISE	PROTECTION CIVILE - SABLAGE - SECURITE	M. PERES – L. BERNARD A. OULIÉ – D. BACLE- A. AUBERGER Rapporteur : A. OULIE
FINANCES	M. PÉRÈS - M. LANDIER - P. GROSLEY - E. LACHAISE – P. BATISDA – M. MERCADIER Rapporteur : M. PÉRÈS	SUBVENTIONS	M. PÉRÈS - P. GROSLEY - E. LACHAISE - A. DE GUEROULT- A. AUBERGER - E. SCHMIT Rapporteur : M. PÉRÈS
UFCV	E. LACHAISE – C. LAURENT – E. CARTIGNIES – S. ATTIAS	TRAVAUX VILLE PROPRE	A. OULIÉ - M. LANDIER - A. DE GEROULT - E. LACHAISE - L. BERNARD - P. GROSLEY – D. BACLE Rapporteur : A. OULIE
HADRICURIENNE	F.PIAT - M. PÉRÈS Rapporteur : M. PÉRÈS Suppléant :D. BACLE –L. BERNARD	IMPOTS DIRECTS	Titulaires : A. CASSAGNE - E. SCHMIT- C LECOMTE - J. VANNEAU - D. SAUER - L. BERNARD D. LHUILLIER Suppléants : R. FERREY - Y. SERET - A. BRALEY- C. JARROT - JL PERCHE - G. AMIOT Rapporteur : A. CASSAGNE
Le Maire est président de toutes les commissions		SITE INTERNET	P. DA SILVA - M.PERES – J-C. DUPONT – L. BERNARD Rapporteur : P. DA SILVA

III - INFORMATION POUR LES NOUVEAUX ELUS DES DOSSIERS EN COURS

a) Informations générales

1- Budget :

Monsieur le Maire distribue les documents du budget

2 - Intercommunalité :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 20 juin à 17h30, Le Cabinet Mazars procédera à la restitution de la deuxième phase de son étude et rappelle l'état d'avancement du dossier d'intercommunalité. Il précise que cette Communauté d'Agglomération correspondant au Bassin de Vie, Il distribue le plan communication proposé par le Comité Technique et Administratif de l'association qui a un but pédagogique pour comprendre le fonctionnement et, diffuse les cartes avant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et après le SDCI, proposé par Monsieur le Préfet, ensuite explique le fonctionnement de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale

3- Travaux :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal nouvellement élus des travaux en cours et des projets à venir :

Rue du Vexin : Enfouissement de réseaux et élargissement des trottoirs, les travaux sont en cours et devrait se terminer fin août. Les mâts d'éclairage seront livrés semaine 24, le câblage et leur installation seront faits semaine 24-25-26.

Rue des Saules : Enfouissement de réseaux et renouvellement de l'éclairage public, les travaux sont prévus en automne

Rue Chantereine : Enfouissement de réseaux et élargissement des trottoirs, ces travaux seront réalisés l'année prochaine

Travaux de voirie : la campagne de rebouchage des nids de poule est en cours et un marché en procédure adaptée a été passé pour un montant de 18 747,30 €H.T.

Murs d'enceinte du Parc du Château, de la mairie, Terrain de la Salle Vovard : Suite à l'effondrement d'une partie du mur du château et d'apparition de fissures sur le mur de la mairie et l'achat d'une parcelle jouxtant la salle Vovard, des travaux de consolidation et de construction vont être entrepris, la commune est en attente de la réponse du bureau d'étude

Assainissement : des travaux de création de réseaux d'assainissement dans la Sente des 20 livres, Chemin des Marais, Impasse du Vexin vont être réalisés courant juin, juillet et termineront les travaux du Schéma directeur d'assainissement d'Hardricourt.

Vidéosurveillance : Une étude est en cours sur l'ensemble de la commune

Aménagement et requalification du bas d'Hardricourt : Une étude de faisabilité est en cours afin d'embellir les entrées de ville et de requalifier les voiries d'Hardricourt.

Terrain rue du Vexin : La société Coopération et Famille vient de redéposer un permis pour la construction de 20 logements collectifs locatifs et 8 maisons individuelles. Les travaux devront débuter en fin d'année

Contrat Départemental et Régional : Une demande de subvention au titre du contrat Départemental et Régional vient d'être adressée au Conseil Régional et au Conseil Général des Yvelines pour l'extension de l'école primaire et la construction d'un ALSH, la rénovation de la place de l'église, l'agrandissement de la salle polyvalente, la réfection de la toiture et le ravalement de mairie et l'agrandissement de la salle Vovard.

Affaire propriété Bokassa : Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 28/04/2011 « Considérant le délai d'instruction de ce dossier au tribunal administratif puis des éventuels recours,

Considérant d'important frais d'intérêts issus du prêt à court terme,

Considérant les frais préalables taxés s'élevant à 18 466,07 € et les émoluments d'Avocats s'élevant à 18 842,98 €,

Considérant d'importants honoraires d'avocats pour la procédure en cours et les différentes voix de recours,

Considérant les jurisprudences récemment rendues,

Considérant que l'issue juridique de cette affaire est fortement compromise,

Nonobstant les projets sérieux d'intérêt général envisagés par les membres du Conseil Municipal pour les habitants la commune.

En « bon père de famille », les membres du Conseil Municipal à la majorité ne souhaitent pas engager les deniers publics dans une démarche longue et à l'issue incertaine.

Le Conseil Municipal rappelle que la délibération n°2010-21/02-01 a été prise dans un souci de préservation de l'aménagement du territoire d'Hardricourt et que son rôle était d'intervenir dans cette vente. La commune avait l'opportunité de concrétiser, alors qu'il n'y a pratiquement plus de grandes propriétés disponibles, pour des projets d'intérêt général qui étaient en suspens et en attente de solution. »

IV – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2011

Modification :

Il 3ème alinéa - lire GROSLEY au lieu de GROLEY

Après lecture et modification faite, le compte rendu est adopté à l'unanimité

V – DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Parcelles B n°531-2114 – rue du Château -488 m²

Parcelles B n°985-986-987-991-1238-1606-1700 – rue du Vexin – 13 131 m²

Parcelle B n°2376 – 27, rue Chantereine – 642 m²

Le conseil municipal, à la majorité, décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.

MM. GROSLEY et AUBERGER n'ont pas pris part aux votes et aux débats des DIA présentées par leur agence

M. SCHMIT n'a pas pris part aux votes et aux débats des DIA présentées par son agence

Vente Bocage-Hellot/commune d'Hardricourt

Vu la délibération n°03/03-07 du 14 mars 2011, approuvant la vente du bien sis 3, rue du Gibet à Hardricourt

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la vente se fera le 10 juin 2011, Monsieur le Maire étant absent propose de donner délégation de signature Monsieur OULIE pour signer l'acte de vente.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISENT Monsieur le Maire à donner délégation de signature à Monsieur OULIE André pour la signature de l'acte de vente pour la parcelle section B n°1385-609-610 lot 1 pour une superficie totale de 288 m² pour un montant de deux cent vingt mille euros net vendeur.

VI - TRAVAUX, DEVIS DIVERS

Horloge de l'Eglise :

Le devis de l'entreprise MAMIAS pour la mise en place d'une minuterie réceptrice pour un montant H.T. de 2.165 € est approuvé à l'unanimité.

Prolongation contrat SPS :

Le devis de l'entreprise IDL pour le prolongement à partir du 1^{er} juin de la mission SPS concernant les travaux rue du Vexin pour un montant H.T. de 189,00 €/visite supplémentaire est approuvé à l'unanimité

Défibrillateurs Formation :

Le devis de l'entreprise FND pour la Formation de 15 personnes à l'utilisation de défibrillateurs d'un montant H.T de 249 ,00 € est approuvé à l'unanimité

Défibrillateurs convention

Considérant l'acquisition par la commune de 4 défibrillateurs

Considérant que ces défibrillateurs seront installés sur différents sites

Considérant qu'il convient de les entretenir pour assurer leur bon fonctionnement

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un contrat de maintenance sur site pour chaque appareil. La proposition de la société FND pour cette prestation est de 45,00 € par site et par an

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal

AUTORISENT à signer les contrats de maintenance avec la société FND

Convention d'entretien d'emplacements espaces verts (talus) dépendant du domaine public

ferroviaire de Réseau Ferré de France

Considérant qu'une convention doit être signée entre la commune et RFF représenté par la SNCF afin de valoriser les talus ferroviaires à proximité de la gare de Meulan-Hardricourt,

Monsieur le Maire expose que :

La convention entre la commune et RFF est signée pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction par période de 1 an, la commune procédera à sa charge à l'entretien de la végétation des talus des parcelles cadastrées section B n°1644 – 1647 dans le respect des mesures de sécurité édictées à l'article 4 de la convention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la SNCF dans les conditions précisées ci-dessus.

Groupement de commande étude passerelle :

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant la délibération du SMSO du 06 mai 2010 se portant maître d'ouvrage pour un projet de franchissement doux de la Seine entre les Mureaux et Meulan

Considérant les enjeux des déplacements sur le territoire, il est souhaitable d'engager une réflexion permettant d'intégrer ce projet de passerelle dans une approche globale sur la mobilité,

Vu le projet de convention de groupement de commandes,

Considérant que le meilleur moyen de réduire les délais d'exécution, d'optimiser les coûts et de produire une étude cohérente à l'échelle des communes concernées est la mise en place d'un groupement de commandes commun,

- DECIDE d'adhérer à un groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif à la mise en place d'une étude pour procéder à un état des lieux sur les difficultés de la circulation actuelles et les perspectives d'amélioration, et établir des préconisations, pour améliorer le franchissement de la Seine en s'assurant de la complémentarité entre le pont et la passerelle,
- DESIGNER la commune des Mureaux, représentée par son Maire, en tant que coordinateur du groupement,
- AUTORISE le Maire, à signer le projet de convention de groupement de commandes joint,
- DONNE son accord pour le lancement du marché,
- AUTORISE le Maire, à approuver le dossier de consultation des entreprises et notamment le cahier des charges de l'étude,
- DESIGNER la commission d'appel d'offres du coordonnateur (commune des Mureaux) comme commission d'appel d'offre du groupement de commandes,
- DESIGNER M. CASSAGNE André, Maire de la commune d'HARDRICOURT, et M. André OULIÉ, son suppléant, pour représenter la commune à la commission d'appel d'offres avec voix consultative,
- AUTORISE le coordonnateur du groupement à signer le marché de l'étude et à prendre toutes les décisions nécessaires à la réalisation de l'étude avec obligation d'en rendre compte aux membres du groupement.
- AUTORISE le Maire, à engager une dépense représentant 3,5 % de l'étude représentant le nombre d'habitants de la commune d'Hardricourt.
- DECIDE que la dépense dans le contexte du présent groupement sera prélevée sur l'imputation 617 du budget

VII - CONVENTION D'IMPLANTATION D'UN RELAIS RADIOTELEPHONIQUE BOUYGUES TELECOM

Considérant la déclaration préalable déposée par la société Bouygues Telecom pour l'implantation d'un relais de radiotéléphone en cohabitation avec les relais de radiotéléphone de la société Orange et de la Société Française du Radiotéléphone

Considérant la convention d'occupation du domaine privé de la commune signée entre la commune d'Hardricourt, la société Orange et la Société Française du Radiotéléphone

Considérant l'accord de cohabitation d'Orange sur le site d'Hardricourt en faveur de Bouygues Télécom

Considérant qu'une convention doit être signée entre la commune et la société Bouygues Télécom pour

l'occupation du domaine privé de la commune

Monsieur le Maire expose que :

La convention entre la commune et Bouygues Télécom est signée pour une durée de 12 ans avec tacite reconduction par période de 12 ans pour un loyer annuel de 6.000,00 € et sera réévalué annuellement selon le dernier indice INSEE du coût de la construction connu à la signature de la convention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la Société Bouygues Telecom dans les conditions précisées ci-dessus.

VIII - MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU SECRETAIRE GENERAL A L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU TERRITOIRE VEXIN CENTRE SEINE AVAL

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°85- 1081 du 8 octobre 1985 modifié relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de Monsieur RONDET Denis auprès de l'Association de Préfiguration d'une Communauté d'Agglomération sur le Territoire Vexin Centre Seine Aval, pour assurer une fonction d'assistance technique et administrative du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 inclus.

Le travail de Monsieur RONDET Denis sera organisé par l'Association de Préfiguration sur la base d'un temps incomplet, soit 1/10ème. De son côté, la ville d'Hardricourt continuera à gérer la situation administrative de Monsieur RONDET Denis (avancements, d'échelon et de grade, autorisations de travail à temps partiel, congé de maladie, discipline etc...)

La ville d'Hardricourt versera à Monsieur RONDET Denis la rémunération correspondante à son grade d'origine (traitement de base, indemnité de résidence, primes et indemnités liées à l'emploi). En dehors des frais de remboursement de déplacement éventuels, l'Association de Préfiguration ne peut verser à Monsieur RONDET Denis aucun supplément de rémunération.

L'Association de Préfiguration versera à la ville d'Hardricourt la partie de la rémunération correspondante au temps passé de Monsieur RONDET Denis.

IX - SMIRTOM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût du service de base (collecte une fois par semaine et traitement des ordures ménagères et des déchets sélectifs ainsi que des encombrants trois fois par an) est de 57,23 € par habitant et que le coût de l'accès aux déchetteries est de 18,00 € par habitant. Le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour la commune d'Hardricourt sera de 6,13 %.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 6 juin, la collecte des Ordures Ménagères aura lieu le lundi et que la collecte des journaux-magazines aura lieu le mardi en semaine impaire et la collecte du verre en semaine paire (calendrier joint au présent compte rendu).

Les membres du Conseil Municipal demandent qu'une information soit distribuée aux Hardricourtois afin d'éviter des problèmes de collecte. Lionel BERNARD est chargé de l'organisation de la distribution de cette information.

Motion sur la diminution de la Collecte des Ordures Ménagères :

Considérant l'adhésion de la commune d'Hardricourt au SMIRTOM du Vexin,

Considérant le service rendu aux Hardricourtois pour la collecte des OM

Considérant la baisse depuis plusieurs années de la fréquence de collecte des OM passant de deux par semaine à une, suite à la mise en place du tri sélectif et de sa collecte 1 fois par semaine.

Considérant la baisse de la fréquence de collecte du tri sélectif passant d'hebdomadaire à 1 toutes les 2 semaines

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, font part de leur désaccord avec les marchés passés avec les Société SEPUR et VEOLIA qui dévalorisent le service rendu en matière de collecte sans qu'une baisse du coût de la TEOM soit effectuée.

Monsieur Lionel BERNARD, délégué titulaire du SMIRTOM, donnera lecture de cette motion à la prochaine réunion du SMIRTOM.

VIII - DIVERS

Autorisation à l'Institut Géographique National :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. le Préfet a donné l'autorisation de pénétrer à titre temporaire dans les propriétés publiques et privées en vue des travaux de l'IGN nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement

Plan Vigipirate :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Plan Vigipirate est toujours maintenu au niveau d'alerte rouge. Ce qui implique de prendre les mesures nécessaires pour prévenir les risques.

Brulage de végétaux :

Monsieur le Sous Préfet par courrier du 16 mai 2011 rappelle que suite à l'arrêté n°80-272 du 02 juillet 1980 que le brûlage des déchets verts est strictement interdit dans tout le département des Yvelines. Le brûlage n'est autorisé que pour les déchets végétaux issus de l'agriculture ou de travaux sylvicoles. De plus, il rappelle que le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit.

Propriété Podolezyk :

Monsieur le Maire expose que par courrier du 24 mai, Maître Schmit nous informe de l'incorporation dans le domaine communal des biens appartenant à Mme Maria PODOLEZYK.

Elections Sénatoriale :

Monsieur le Maire informe qu'à l'occasion des élections sénatoriales du dimanche 25 septembre 2011, un conseil municipal aura lieu le vendredi 17 juin à 20h30 pour élire les délégués (5) et suppléants (3) parmi les membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé
Séance levée le 30 mai 2011 à 23h45
Prochain Conseil Municipal le 17 juin à 20h30